



du 1^{er} juin au 14 juillet 2021, objectif 10 000 km



REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1 : Le Challenge « Tous ensemble, objectif 10 000 km »

La Fondation du Souffle organise un challenge sportif ayant pour objet de collecter des fonds par cumul des km parcourus, en courant, en marchant par les participants en parcourant la distance cumulée de 10 000 km.

C'est un challenge connecté et un challenge par équipe une fois votre capitaine et votre équipe choisis.

Ce Challenge n'est pas une compétition. Il consiste à courir, marcher, pendant un nombre illimité de sessions sur la durée du challenge, en utilisant un objet connecté (montre ou smartphone) sur lequel le participant aura téléchargé l'application ZAPSPORTS.

Seules les Activités d'une distance minimale de 2 km seront prises en considération. Les distances parcourues à l'occasion de chaque « sorties/connexions » seront cumulées grâce à l'importation des données GPX générées par l'objet connecté activé par le participant à l'occasion de chaque sortie/connexion (la « Distance cumulée »).

Le laboratoire..., partenaire du Challenge, s'engage à reverser à la Fondation du Souffle 1 euro par Km parcouru, dans la limite d'un plafond de 10 000 km.

ARTICLE 2 : Inscription

L'inscription au Challenge implique l'acceptation expresse du présent Règlement et de la Charte du sportif connecté.

Elle est gratuite sur sport-up.fr et s'effectue sur l'application ZAPSPORTS à télécharger sur son objet connecté.

ARTICLE 3 : Durée

Le Challenge se déroulera sur la période du mardi 1^{er} juin 2021 au mercredi 14 juillet 2021.

ARTICLE 4 : Lieux

La participation au Challenge peut se faire en tous lieux choisis par le participant, dès lors que le participant a lancé l'application ZAPSPORTS et qu'il a parcouru au moins 2 km.

ARTICLE 5 : La participation

Pour participer, chaque participant doit :

- . avoir téléchargé sur son smartphone ou sa montre connectée l'application ZAPSPORTS via la plateforme de téléchargement qu'il aura choisi (App Store ou Google Play Store) ;
- . avoir créé son compte sur l'application ZAPSPORTS
- . s'engager à respecter la « Charte du sportif connecté » et le Règlement
- . activer l'Application lors de chaque session, ce qui permettra la prise en compte de la distance

parcourue lors de l'Activité (importation des données GPX via l'application). La Fondation du Souffle, via l'application ZAPSORTS, la Distance cumulée du participant et celle de tous les participants. Elle transmettra en temps réel sur le site utbmontmartre.fr la distance cumulée parcourue par l'ensemble des participants sur la période.

ARTICLE 6 : Droit à l'image

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément la Fondation du Souffle (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

ARTICLE 7 : Assurance

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez La Fondation du Souffle, leurs employés et dirigeants, les organisateurs de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de ma participation à cet événement.

ARTICLE 8 : Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté.